



## La Première ministre a survécu à une motion de censure. L'espoir d'une mince renégociation avec l'UE subsiste.

Les députés britanniques ont rejeté, ce mercredi, par 325 voix contre 309, la motion de censure déposée contre le gouvernement de Theresa May. La Première ministre britannique obtient ainsi un répit après le massif rejet la veille, par les députés, de l'accord de sortie de l'UE qu'elle avait conclu avec Bruxelles.

Immédiatement après ce vote, la cheffe du gouvernement a déclaré qu'elle allait « *continuer le travail* » pour mettre en œuvre le Brexit.

Theresa May a jusqu'à lundi pour proposer un « plan B » au Parlement. Elle pourrait tenter de retourner négocier avec les dirigeants de l'UE, mais ceux-ci ont jusqu'à présent répété que l'accord conclu en novembre

après 17 mois de difficiles négociations était le seul sur la table. Pour progresser dans les discussions, Theresa May pourrait être contrainte de revenir sur les « lignes rouges » qu'elle a elle-même tracées. Elle pourrait aussi demander un report de la date de sortie du Royaume-Uni de l'UE, fixée au 29 mars 2019, ce qu'elle a exclu jusqu'ici. ■

# Brexit : l'espoir d'une mince renégociation

## UE Theresa May sauvée, le Brexit ordonné en danger

- Les 27 attendent que le gouvernement britannique décide de sa nouvelle marche à suivre.
- Seule question renégociable : la déclaration sur la relation future.

**E**t maintenant ? Le rejet mardi soir par le Parlement britannique de l'accord sur le Brexit négocié par le Royaume-Uni et l'UE était attendu. Son ampleur – 432 voix contre 202, soit une différence de 230 voix – a toutefois dépassé les pronostics les plus pessimistes. Cette situation – compliquée brièvement par la motion de défiance à l'encontre de Theresa May (lire ci-dessous) – rend le cours des événements à venir sensiblement plus compliqué. « *Le risque de sortie désordonnée du Royaume-Uni hors de l'UE s'est accentué avec ce vote* », avait immédiatement jugé le président de la Commission européenne. Passage en revue des étapes possibles vers un objectif... qui reste inconnu de tous.

**1 Consultation transpartisane.** Theresa May avait annoncé dès le rejet de son accord que si elle remporte le vote de défiance à son égard, elle entamera des consultations avec les partis représentés au parlement. Une initiative notable, car beaucoup d'observateurs reprochent à Theresa May son erreur fondamentale depuis le référendum : ne pas avoir construit une grande entente nationale sur l'avenir du pays et sa relation avec l'Europe, avant de commencer la négociation avec l'UE. Mais dès mercredi matin Andrea Leadsom, la ministre chargée des Relations avec le Parlement, faisait savoir que le patron du Labour Jeremy Corbyn ne serait étonnamment pas invité à la consultation...

Pour l'UE, confiait au *Soir* une source diplomatique européenne de haut niveau, tous les espoirs résident maintenant dans ce processus intra-britannique : « *Theresa May doit trouver une nouvelle dynamique, et revenir vers*

*nous avec quelque chose de négociable, qui soit compatible avec nos lignes rouges, et soutenu par une majorité. Il ne peut plus être question d'une négociation, après laquelle elle va chercher un soutien : ce doit être l'inverse.* ». C'est ainsi qu'il fallait comprendre mercredi matin une petite phrase de Guy Verhofstadt, président du groupe libéral au Parlement européen et chef du groupe de coordination sur le Brexit : « *Il nous faut une majorité en faveur de quelque chose !* ». C'est lundi que, conformément à un amendement voté par les Communes la semaine dernière, Theresa May doit revenir présenter un « plan B ».

### 2 Ensuite une négociation

C'était le postulat des « Brexiteurs », ainsi que du leader travailliste Jeremy Corbyn, qui affirmait qu'il suffit au gouvernement de retourner négocier un meilleur accord... La position des 27 chefs d'Etat ou de gouvernement qui ont formellement approuvé l'accord de sortie lors d'un sommet spécial en novembre dernier, a pourtant immédiate-

ment été répétée sur tous les tons : « *Cet accord a été négocié de manière constructive avec le gouvernement britannique, et c'est le meilleur possible* », disait Barnier face au Parlement européen réuni en session plénière à Strasbourg mercredi... Theresa May couvait secrètement l'espoir que si « son » accord était rejeté par une majorité moins importante, elle pourrait retourner à Bruxelles avec l'argument suivant : « *Vous voyez, il suffit d'une petite concession pour faire basculer les quelques (dizaines) de voix nécessaires en faveur de l'accord* ». Si personne n'a jamais voulu confirmer cette hypothèse côté européen, il semble bien que les négociateurs de l'UE et la Commission s'étaient gardés une marge pour une éventuelle ultime concession. Aujourd'hui, notre source bruxelloise confirme : « *Si May avait perdu avec quelques dizaines de voix, nous aurions eu du mal à refuser de lui lâcher un petit quelque chose. Mais son échec fracassant a du bon : sa tactique de la négociation salami, où elle revenait chaque fois car la concession précédente*

*ne suffisait pas à Londres, c'est terminé !* ».

Mais Michel Barnier a ouvert une autre porte, qui avait déjà été entrebâillée à plusieurs reprises dans des déclarations précédentes : « *Si le Royaume-Uni choisit de faire évoluer ses lignes rouges, pour aller plus loin qu'un simple accord de libre-échange (la perspective dessinée dans la déclaration politique sur la relation future, annexée à l'accord de sortie, NDLR), l'UE se dira prête à l'accompagner et à y répondre favorablement* », a déclaré le négociateur en chef de l'UE en ouverture au débat convoqué en urgence au Parlement européen. Plusieurs autres responsables, dont Guy Verhofstadt, ont abondé en ce sens. Alors, renégociation possible ou pas ? A midi à Bruxelles, le chef porte-parole de la Commission européenne Margaritis Schinas répondait allusivement en ne démentant pas l'interprétation que *Le Soir* faisait de ses propos : à savoir que l'accord de retrait (légalement contraignant) n'est pas négociable, mais que la déclaration politique annexée à l'accord et qui dresse des pistes pour le type de relation future souhaité par le Royaume-Uni, l'est.

On peine à voir comment pourrait prévaloir à Londres une révision quant à la manière d'envisager la relation future – par exemple le maintien du Royaume-Uni dans l'Union douanière – alors que Theresa May elle-même prétend toujours refuser le maintien du Royaume-Uni dans l'Union douanière. « *Il faudra pourtant bien qu'elle bouge ses propres lignes rouges, assure encore notre source privilégiée, si elle veut élargir sa base favorable à l'accord de sortie. Et puis, écoutez-la bien : elle dit qu'elle ne veut pas de l'Union douanière, elle ne dit pas qu'elle ne veut pas d'union douanière...* »

Enfin, Michel Barnier rappelait avec sa suavité habituelle aux Britanniques un détail qu'ils ont tendance à oublier : « *La ratification (de l'accord) doit intervenir pour créer la confiance nécessaire afin d'ouvrir la négociation sur la relation future.* » En clair : si les Britanniques pensent pouvoir sortir de l'UE sans accord (et donc peut-être sans ré-

gler leurs comptes), et revenir ensuite négocier un accord commercial comme si de rien n'était, ils se trompent lourdement...

### 3 Une extension de la négociation ?

Vu l'incapacité actuelle du monde politique britannique à s'entendre sur quoi que ce soit, l'analyse froide de la situation ne semble déboucher que sur deux issues possibles. Soit une sortie brutale du Royaume-Uni le 29 mars, date légalement fixée par Londres et coulée dans la loi européenne : cette sortie interviendra automatiquement, à dé-

faut d'une alternative qui aura été négociée et légalement mise en œuvre d'ici là. Soit un report de cette sortie, qui permettrait aux Britanniques de s'accorder sur une alternative (dont une annulation du Brexit, à laquelle rêvent ceux qui militent outre-Manche pour un second référendum.) Pour que ceci soit possible, il faut que le gouvernement britannique en fasse la demande à l'UE, qui doit en décider à l'unanimité des 27. Mais notre source pointe les risques légaux liés à une non-participation du Royaume-Uni aux élections européennes : « *Le nouveau Parlement pourrait être considéré*

*illégalement constitué si les Britanniques n'ont pas pu voter alors qu'ils étaient encore citoyens de l'UE, et la Commission investie par ce Parlement ne le serait pas plus...* » Au sommet de la pyramide européenne, on mise toujours plutôt sur un accord. « *Mais il faudra trois à quatre semaines pour que May revienne à nous.* » En attendant, l'UE et les 27 ont fait savoir qu'ils accéléreraient les préparatifs d'urgence pour faire face aux conséquences d'un Brexit brutal. « *On n'a pas peur d'un Brexit dur. Mais on s'y prépare* », conclut tranquillement notre source. ■

JUREK KUCZKIEWICZ

## confiance Theresa May survit, mais de justesse, au vote des députés

LONDRES

DE NOTRE CORRESPONDANTE

Les votes se suivent et ne se ressemblent pas (toujours). Vingt-quatre heures après avoir subi une défaite d'ampleur historique à la chambre basse du Parlement concernant l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de l'UE, la Première ministre britannique a obtenu mercredi soir le soutien d'une majorité de députés.

La tentative de Jeremy Corbyn, le numéro un du parti travailliste, de renverser Theresa May a finalement buté sur la loyauté des députés conservateurs envers leur cheffe de file ainsi que sur le soutien que lui apportent les 10 députés unionistes du DUP d'Irlande du Nord depuis les élections anticipées de juin 2017.

### Main tendue

La motion de défiance déposée la veille par le Labour a été rejetée par 325 voix contre 306. Forte de 19 voix d'avance sur ses opposants, Theresa May a donc conservé son mandat de Première ministre.

Dans la foulée du vote, M<sup>me</sup> May s'est engagée pour la énième fois à « *tenir la*

*promesse solennelle* » faite aux Britanniques pour faire aboutir le Brexit. De manière inédite, en revanche, la leader conservatrice a tendu la main au leader travailliste ainsi qu'au leader des autres partis représentés aux Communes. Mme May a invité les chefs des différents partis à participer sans délai à des réunions « *dans un esprit constructif* ».

« *Avant qu'il y ait des discussions (...), la Première ministre doit retirer la menace d'un "no deal"* », lui a répliqué Jeremy Corbyn, sur les bancs de l'opposition.

Theresa May a d'abord laissé sans réponse la requête adressée par le leader socialiste avant de faire savoir par la voix d'un porte-parole qu'elle refusait catégoriquement d'exclure la possibilité d'une sortie sans accord de l'UE le 29 mars prochain.

La cheffe du gouvernement est dé-

sormais dans l'obligation de présenter un « plan B » aux membres de la Chambre des Communes avant lundi prochain. Or, la Première ministre n'a aucune alternative à proposer aux députés.

### Campée sur ses « lignes rouges »

Mercredi après-midi, avant donc le vote de confiance, Theresa May a continué à défendre l'accord signé fin novembre avec les Vingt-Sept de manière inflexible, comme si le vote de la veille ne comptait pas.

Même face au député conservateur pro-européen Ken Clarke qui lui demandait de revoir « ses lignes rouges »,

Theresa May n'a rien cédé – au grand étonnement de

M. Clarke qui fait partie des rares opposants au Brexit à avoir voté en faveur de l'accord sur le retrait de l'UE mardi soir. ■

AMANDINE ALEXANDRE

**325**  
députés ont rejeté  
la motion  
de défiance  
déposée par  
le Labour, contre  
306 qui l'ont  
adoptée

## impact La Belgique veut l'aide d'un fonds d'urgence de l'Europe

La Belgique est prête à adopter les lois nécessaires pour amortir un hard Brexit sur le plan opérationnel, a assuré le Premier ministre belge, Charles Michel, au lendemain du rejet par le parlement britannique de l'accord de sortie négocié avec l'UE. Mais pour adoucir le choc économique du scénario du pire, notre pays n'est encore parvenu à obtenir aucune garantie de ses pairs européens. Il évoque le recours à un fonds d'urgence développé pour adoucir les licenciements collectifs dans l'UE.

A l'issue d'un kern, mercredi, le Premier ministre belge a expliqué que les discussions sur le prochain budget pluriannuel de l'UE, en cours, devraient prévoir un geste envers les pays les plus touchés par le Brexit, à savoir la Belgique, l'Irlande, les Pays-Bas et le Danemark. Ce n'est pas la première fois que la Belgique fait de telles déclarations. Mais la nouveauté, c'est que notre pays a précisé sa demande. Une des options serait le recours au fonds d'ajustement à la mondialisation, a expliqué Charles Michel. « Ce n'est pas évident parce que tous les pays ne sont pas dans la même situation. C'est pour cela que nous

avons lancé le débat au niveau européen pour ouvrir le fonds aux entreprises qui sont en difficulté et les secteurs qui souffrent du Brexit », a complété Kris Peeters, ministre de l'Économie.

### En quatrième position

Selon les documents distribués à la presse, mercredi, les liens avec le Royaume-Uni ne sont pas une goutte d'eau. En 2015, la part de la valeur ajoutée belge générée par la demande finale totale britannique (demande intérieure britannique et réexportations du Royaume-Uni vers le reste du monde) s'élevait à 3,8 %. Seuls l'Irlande, Malte et le Luxembourg font mieux. La Belgique est donc en quatrième position des pays les plus sensibles à un hard Brexit.

Outre les échanges commerciaux, le choc économique risque de se faire sentir si le hard Brexit se confirme. Le résultat du référendum britannique sur la sortie de l'UE, en juin 2016, avait mené à une dévaluation de la livre et les clients britanniques des entreprises belges les avaient obligées à en supporter le coût. La BNB chiffre en outre le montant des droits de douane dont nos

entreprises devront s'acquitter à 1,6 milliard d'euros.

Le fonds européen d'ajustement à la mondialisation a pour vocation première d'aider les personnes ayant perdu leur emploi « à la suite de changements structurels majeurs survenus dans le commerce international en raison de la mondialisation », par exemple lorsqu'une grande entreprise ferme ou que la production est délocalisée. Il ne peut par ailleurs intervenir que lorsque plus de 500 travailleurs ont été licenciés par une seule entreprise ou si un grand nombre de travailleurs sont licenciés au sein d'un secteur. Difficile, à ce stade, de voir en quoi la situation post-Brexit pourrait être éligible à l'aide de ce fonds, dont la capacité totale est plafonnée à 150 millions.

Autre demande de la Belgique : elle ne veut pas perdre de miettes au niveau de ses droits de douane. Actuellement, elle ne retient que 20 % de ses recettes douanières, le reste étant versé au pot commun européen. La Commission veut réduire la part des États, mais Charles Michel a expliqué qu'il s'y opposerait. ■

ELODIE LAMER

## eurosceptiques Les partisans du « no deal » jubilent

LONDRES

DE NOTRE CORRESPONDANT

A l'heure sans solution ». La voix est bien posée, seuls les yeux brillants à peine humides disent l'émotion mal contenue. Ruth Lea irradie littéralement de plaisir. Après le rejet massif, le 15 janvier, par la Chambre des Communes de l'accord signé entre Londres et Bruxelles, l'économiste la plus en vue du courant eurosceptique est persuadée que les Britanniques vont mettre leur montre à l'heure du « no deal », le retrait brutal du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Son raisonnement est simple. L'absence d'arrangement avant la date-butoir prévue du 29 mars 2019 ferait passer le Royaume-Uni sous les auspices de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Aujourd'hui, les pays non-membres de l'UE absorbent 55 % des exportations britanniques, proportion qui ne fait que s'accroître. Malgré l'augmentation attendue de certains droits de douanes, les marchandises « made in England » continueront à

avoir accès aux marchés de l'UE en attendant la signature inévitable d'un accord de libre-échange avec Bruxelles. « Si cela fonctionne pour plus de la moitié

de notre commerce, pourquoi cela ne fonctionnerait-il pas pour l'ensemble de notre commerce ? », insiste-t-elle.

### Seul, c'est plus facile...

Par ailleurs, le passage sous le statut de l'OMC, dont le Royaume-Uni est membre depuis 2016, ne posera aucun problème juridique spécifique. Autre atout aux yeux de notre interlocutrice, les règles de l'OMC ne sont pas discriminatoires. Aussi, de nos jours, les taxes sont prélevées de manière électronique, ce qui limite les barrières administratives.

De surcroît, insiste cette observatrice de longue date de l'économie britannique, la sortie du marché unique et de l'union douanière doit permettre au royaume de signer des accords de libre-échange avec les ex-colonies et les pays émergents dans l'univers multi-

polaire du 21<sup>ème</sup> siècle. Et il est plus facile de négocier des accords bilatéraux quand on est seul qu'à 28.

Enfin, Ruth Lea a beau jeu de rejeter le scénario catastrophe défendu par les adversaires du « no deal ». « C'est l'équivalent du projet "Peur" lancé par le chancelier de l'Échiquier, George Osborne, avant le référendum du 23 juin 2016

comme quoi en cas de victoire du "Leave", l'économie s'effondrerait. Il n'en a rien été, au contraire ».

« C'est la première étape vers le choc économique ultralibéral que j'appelle de mes vœux », souligne, pour sa part, l'un des chefs de file du mouvement, l'ex-secrétaire au Foreign Office, Boris Johnson, pour qui un Brexit abrupt ne peut que favoriser le libre-échange face à une UE foncièrement protectionniste.

A Westminster, l'option « no deal » dispose de relais importants au sein du parti conservateur. Un bon tiers des députés et la moitié de la base tory sont partisans de cette solution. Aux « Brexiters » purs et durs s'ajoutent des « Remainers » rebutés par la position perçue comme intransigeante de la Commis-

sion européenne lors des négociations. Au sein du Cabinet, le largage des amarres sans arrangement est soutenu par le ministre des Affaires étrangères, Jeremy Hunt, son collègue de l'Intérieur, Sajid Javid et le ministre du Commerce international, Liam Fox.

#### **Amateurisme criant**

Face à ce lobby se dresse le patronat qui souligne l'absence de préparatifs dignes de ce nom au « no deal ». De l'avis général, les autorités britanniques ont fait preuve d'un amateurisme criant.

Outre-Manche, les dispositions contre, par exemple, les embouteillages qui

pourraient bloquer sa frontière ou les difficultés des chaînes d'approvisionnement frôlent l'insouciance. « Too little, too late » (Trop peu, trop tard)...

Par ailleurs, l'autre obstacle au « no deal » est la réaction des partenaires de l'UE qui risquent gros dans un tel schéma. Ainsi, une sortie désordonnée serait préjudiciable à la Belgique.

Selon une étude de la KUL, un no deal pourrait coûter jusqu'à 2,3 % du produit intérieur brut belge et 40.000 emplois. L'addition serait également salée pour les autres pays concernés, à savoir les Pays-Bas, la France, l'Irlande et le Danemark, autres portes d'entrée des

échanges entre le Royaume-Uni et le continent.

Des mesures de représailles de la Commission européenne ne sont pas à exclure en cas de rupture draconienne, pense-t-on côté britannique. A l'inverse du Royaume-Uni, les nations en question ont intensifié leurs préparatifs, en particulier en ce qui concerne les ressortissants, les transports maritimes et aériens, les normes de protection de l'environnement ou les flux financiers. ■

**MARC ROCHE**